



Droit congé payé suite démission

Par **Mrcheche**, le **06/07/2021 à 19:44**

Bonjour,rrnrnJe viens de démissionner de ma société du BTP et entame mon préavis de 15 jours, Jusqu'au 27 juillet. L'entreprise ferme du 2 au 23 Août pour les vacances d'été. La société me dit qu'ils ne peuvent pas poser mes congés car je ne ferais plus parti de la société. Est ce vrai?rnDe plus je re-embauche début septembre dans une autre entreprise du BTP. Le seul bémol c'est que j'aimerais toucher mes congés pour Août, puis je les déposer indépendamment des deux sociétés ou suis je obligé d'attendre ma nouvelle embauche ? rnIl me reste 5 semaines de congés à prendre. rnrnMerci rnCordialement